

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DELIBERATION

92 92 71

PRESENTS 55
POUVOIRS Suppléants 2
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 21

Vote Pour : 68
Vote Contre : 2
Abstention : 1

Date de la Convocation

26 MARS 2024

Date d'Affichage

26 MARS 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jacques BROS à Ludovic RAU, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Muriel GEFFRIER à Nicolas GERAUD, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marie MONTELS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°77_2024

ACTES : 7.1.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 44- Adoption du Budget primitif TEOM 2024

Exposé des motifs

L'ensemble des propositions budgétaires du **Budget TEOM 2024** est présenté en référence au tableau ci-dessous.

Fonctionnement				
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 735 393,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 758 723,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 370,88		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 223,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 649 500,00		
66	CHARGES FINANCIERES	2 800,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00		
	Total Dépenses	10 667 009,88		
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	181 992,12		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	910 000,00		
731	FISCALITE LOCALES	8 442 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	100 000,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 017,76		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	972 000,00		
	Total recettes	10 667 009,88		
Investissement				
Chapitre	Libellé	Nouvelle proposition	RAR 2023/2024	BP consolidé
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00		50 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 700,00	0,00	23 700,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	164 469,07	19 132,01	183 601,08
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 328 681,76	462 373,49	2 791 055,25
	Total Dépenses	2 566 850,83	481 505,50	3 048 356,33
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	308 081,72		308 081,72
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 370,88		20 370,88
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 223,00		450 223,00
10		475 872,88	21 794,66	497 667,54
1068	Excédent de fonctionnement reporté	151 629,12	0,00	151 629,12
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 620 384,07		1 620 384,07
	Total recettes	3 026 561,67	21 794,66	3 048 356,33

Le Conseil de Communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.5211-1, L.2312-1 et suivants,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 27 mars 2024,

Considérant le débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (Vote contre de Ludovic Rau en son nom et au nom de Jacques BROS lui ayant donné pouvoir, et, Abstention de Julien BACOU) :

- **adopte le Budget primitif TEOM 2024, voté par chapitre**, tel que présenté et conformément au tableau ci-dessus,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **22 AVR. 2024**

- publication - mise en ligne

Le **22 AVR. 2024**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 081-200066124-20240408-77_2024-DE